

**Bulletin Académique N°34
18 juin 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com**

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

La CAPA PLP est donc programmée le 19 juin à 15h15. Depuis mardi, les commissaires paritaires du SNUEP travaillent sur les documents préparatoires et ont déjà fait remonter au Rectorat plus d'une trentaine de remarques et propositions en respectant les règles du mouvement. Vous comprenez mieux ainsi pourquoi nous sommes intervenus auprès de M. Le Recteur pour que cesse la procédure d'information des collègues avant que la CAPA ne se soit tenue. Il a répondu favorablement à cette demande et nous en sommes satisfaits.

C'est pourquoi le SNUEP n'a donné aucun pré-résultat aux collègues dans le respect de la déontologie syndicale. Nous savons que toute entorse à ces règles de confidentialité avant le mouvement ne pourrait avoir que des conséquences néfastes sur l'avenir du « dialogue social ».

Donc, le 19 juin, à partir de 17h30, 18h, vous pourrez nous appeler aux numéros suivants si vous souhaitez connaître le résultat de votre affectation :

0556689891 ; 0681927374 ; 0672005339.

Par ailleurs, tous nos collègues syndiqués recevront un message par mail.

Nous vous informons que nous profiterons de cette CAPA pour poser le problème des affectations sur poste ULIS. Ci-dessous le message que nous avons adressé à la DPE ce vendredi :

« Madame La Directrice,

Il est indispensable que nous ayons en CAPA un échange précis sur les postes ULIS et les collègues appelés à y enseigner. Le mécontentement et le désarroi montent chez un certain nombre de PLP qui ne savent plus très bien à quoi s'en tenir. Certains ont fait du très bon travail, parfois dans des conditions très difficiles, et nous avons des craintes qu'ils ne se retrouvent écartés pour des raisons peu claires pour eux et pour nous. Ainsi on constate que des collègues ont le 2 CA-SH mais ont des avis défavorables pour tel ou tel poste (même en AFA*) et que d'autres n'ont pas le 2 CA-SH et se retrouvent en AFA sur ces postes. Certes, il y a un "examen" mais c'est au cours de celui-ci qu'ils apprennent parfois qu'ils ne correspondent pas au profil souhaité alors qu'on ne leur avait rien dit jusque-là.

Soyons clairs: nous avons la forte impression que les supports ULIS collègues sont réservés aux professeurs des écoles même si pendant un certain temps, le travail d'un ou d'une PLP a pu être apprécié...quand le poste restait vacant ! Par contre, il n'y a aucun problème pour proposer en AFA des certifiés sur des postes en LP ! »

* AFA : affectation à l'année.

Les Commissaires paritaires du SNUEP

Formation de l'enseignement des langues et de l'informatique : CLES2 et C2i2E

Le Ministère de l'Éducation Nationale vient d'annoncer sur son site le report de l'exigence d'une certification en langue vivante et en informatique à la date de titularisation. Pour la première fois cette année, ces lauréats auraient en effet dû justifier à l'entrée en stage de ces deux certifications, à moins de perdre le bénéfice de leurs concours. A plusieurs reprises, les syndicats de la FSU ont interpellé le précédent gouvernement à ce propos. Les universités ne sont en effet pas en mesure de préparer tous les étudiants à ces certifications (absence d'offre de formation dans certains établissements, manque de places, surcoûts...). Les situations sont diverses, mais toutes ont créé de nouvelles difficultés aux candidats engagés dans la préparation de leurs concours.

Nous nous félicitons donc de la décision du nouveau gouvernement, dont nous avons attiré l'attention. Elle lève momentanément les inquiétudes de très nombreux candidats, n'étant pas aujourd'hui titulaires de ces certifications, et évitera que de nombreux postes ne soient pas pourvus pour cette raison.

Mais ce projet de texte ne règle pas la question et ne fait que reporter le problème à l'année de fonctionnaire stagiaire, sur un temps de travail déjà bien lourd et un temps de formation très insuffisant. La FSU et ses syndicats demandent que ces certifications ne soient pas exigées pour les lauréats des concours 2012

Pour l'avenir, ils rappellent que le CLES et le C2i2e ne doivent être exigés comme preuves supplémentaires de qualifications ni pour être nommé fonctionnaire stagiaire en cas de réussite aux concours de recrutement, ni pour être titularisé. La formation en langue vivante comme en informatique, doit être partie intégrante de la formation initiale des enseignants.

CLES : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur et d'un

C2i2e : Certificat de compétences en informatique et internet.

Comité Technique Ministériel du 20 juin 2012 : Quelques points à l'ordre du jour

- ➔ Le décret sur les concours réservés va être présenté le 20. Il n'est pas question pour le moment d'examen professionnel.
- ➔ Décret d'application mettant fin aux vacances : abrogation dès la rentrée 2012
- ➔ Abrogation de l'évaluation des enseignant-es : retour aux dispositifs antérieurs
- ➔ CLES/C2E2I : report à la date de titularisation.

Stagiaires : Il y aura des décharges de 3h à la rentrée 2012

« On ne va pas attendre. Et le président de la République et le Premier ministre m'ont demandé d'agir, pour redonner un peu de formation aux enseignants. Il y aura des décharges de trois heures » pour les stagiaires à la rentrée 2012, indique Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, sur « [France info](#) », vendredi 15 juin 2012. « Des mesures d'aménagement de service des enseignants nouvellement recrutés » étaient examinées par le ministère « pour apporter une première réponse au problème de l'insuffisante formation pratique des jeunes enseignants ».

Communiqué de l'intersyndicale GRETA

Rencontre avec le conseiller social du ministre de l'Education nationale :



L'intersyndicale Greta a rencontré le conseiller social du ministre jeudi 14 juin. Elle a remis le Livre Blanc élaboré et validé lors des assises nationales des Greta le 7 juin dernier. Elle a réaffirmé son attachement à la mission de service public de la Formation continue des adultes de l'Education nationale et sa demande de moratoire du processus de transformation des Greta en GIP. Cet arrêt conditionne pour l'intersyndicale l'ouverture de discussions sur l'avenir des GRETA et de ses personnels.

Dans sa réponse, le conseiller social a affirmé au nom du ministre sa volonté de maintenir la FCA au sein de l' EN et d'ouvrir le dialogue social pour répondre aux interrogations des personnels. Il a déclaré partager le projet affirmé par les personnels et leurs représentants de la mission de service public assurée par les GRETA. Il a évoqué la difficulté à revenir sur la loi qui a supprimé la structure juridique des Greta. Il a rappelé qu'aucune circulaire n'était parue et que la réunion des recteurs prévue le 21 juin prochain serait l'occasion d'évoquer la problématique des GRETA.

L'intersyndicale attend une réponse politique rapide et une mesure législative, expression de la volonté de rompre avec la politique de l'ancien ministre. Le ministre aura l'occasion de s'exprimer prochainement lors d'échéances importantes. L'intersyndicale attend un engagement clair à cette occasion concernant l'abrogation de l'article 118 de la loi Warsmann de 2011 qui supprime le statut juridique des GRETA.

Vincent Peillon confirme la suspension du Dima pour les moins de 15 ans

« Dans l'attente d'une disposition législative abrogeant la loi du 28 juillet 2011, dite loi 'Cherpion', l'extension du Dima (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) pour les jeunes âgés de moins de 15 ans est suspendue à la prochaine rentrée de septembre 2012. »

Rentrée 2012

- La circulaire de rentrée ne sera pas abrogée : elle est maintenue avec son cortège de mesures rétrogrades qui attaquent de front l'enseignement professionnel public et laïque.
- Le ministère travaille sur une lettre aux personnels qui n'a aucun intérêt car sans propositions réelles mais juste des bonnes intentions. La délégation du SNUEP reçue le 20 juin prochain dénoncera cette initiative.

Le SNUEP-FSU organise un colloque, à Paris le Jeudi 18 et vendredi 19 octobre 2012 sur le thème : « En quoi l'approche par compétences modifie –t-elle l'Ecole en général, l'enseignement professionnel en particulier ». Cinq chercheurs interviendront lors de ce stage pour nous révéler les conclusions, les questionnements et les pistes de réflexions relatives à leurs travaux de recherche les plus récents.

Grande réussite de l'enquête sur les CCF

Au 12 juin nous avons **1250 collègues** qui avaient renseigné l'enquête sur les CCF de toutes les disciplines dans toutes les académies. L'enquête continue jusqu'à la fin juin.

- 84 % avaient une ancienneté de 6 à plus de 15 ans
- 54 % de femmes
- 5 % ne respecte pas du tout la grille nationale
- 64 % y consacrent de 4 à 16 heures et 29 % plus de 16 h
- 30 % estiment que le matériel et l'environnement pour la mise en oeuvre sont insuffisants
- 95 % estiment que la charge de travail s'est accrue
- 33 % des élèves avec une absence justifiée sont reconvoqués jusqu'à ce qu'ils viennent et 17 % lorsqu'ils n'ont pas de justification, la décision de reconvoquer appartient à l'administration pour 38 %
- 78 % ont noté la régression sur les modalités d'évaluation
- 57 % pense que cela a des répercussions sur la qualité de l'enseignement et 87 % sur la qualité des diplômes
- 95 % des professeurs estiment que le Bac Pro ne peut pas avoir la même valeur avec la généralisation des épreuves en CCF

L'enquête continue jusqu'à la fin juin : <http://www.bordeaux.snuep.com/>

Lu dans la presse : Les régions avancent leurs pions

L'Association des régions de France (ARF) n'entend surtout pas manquer le train du « nouvel acte de décentralisation » annoncé par François Hollande. Aussi, va-t-elle occuper le terrain, bien en amont du projet de loi portant réforme des collectivités programmé à l'automne.

Dans les prochaines semaines, peut-être même avant le deuxième tour des législatives, le 17 juin, Elle présentera à la fois un document d'orientation et un pré-projet de loi. Le fruit d'un travail mené depuis plusieurs mois par les présidents de région et leurs collaborateurs. Une réunion de calage, rassemblant des directeurs de cabinet et des directeurs généraux des services, a encore eu lieu ce 23 mai à l'ARF. Au menu : l'élargissement des compétences des régions en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle ainsi que l'attribution d'un pouvoir d'adaptation des lois au profit des régions.

Les préfets font de la résistance - Le candidat François Hollande avait repris ce projet durant sa campagne. Le dessein bouscule l'autorité des préfets de région renforcée par les réformes de l'Etat mise en oeuvre sous l'égide de Nicolas Sarkozy. D'où la résistance de certains membres de ce corps, au moment de mettre la Direction générale des collectivités locales (DGCL) issue du ministère de l'Intérieur à la disposition du ministère de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique incarné par Marylise Lebranchu.

L'ARF ne manque pas d'alliés dans cette bataille. Son délégué général, Michel Yahiel a été nommé le 17 mai conseiller « travail, emploi et protection sociale » de François Hollande. Claudine Ripert-Landler, chef de cabinet, a suivi le même chemin le 17 mai. La voilà, désormais conseillère « communication, presse » du président.

Alain Rousset en partance ? Et, surtout, selon La Tribune du 22 mai, le président de l'ARF Alain Rousset pourrait se voir proposer le Commissariat général à l'investissement (CGI). Le patron (PS) du conseil régional d'Aquitaine pilotait le staff « industriel » de la campagne de François Hollande.

la Gazette·fr

24 mai 2012